

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DEVE 175 Cimetières parisiens – Octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations des victimes des attentats du 13 novembre 2015.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la conversion en concessions perpétuelles des concessions acquises à l'occasion des inhumations dans les cimetières parisiens des victimes des attentats perpétrés le vendredi 13 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder, à titre gracieux et exceptionnel, à la conversion en concessions à perpétuité des concessions trentenaires acquises dans les cimetières parisiens pour l'inhumation des victimes des attentats perpétrés le vendredi 13 novembre 2015.

Article 2 : La Ville de Paris s'acquittera des taxes dues à l'État au titre de la conversion de ces concessions funéraires.

Dans le cadre de la conversion de concessions à durée limitée en concessions perpétuelles, il sera appliqué à titre exceptionnel pour le calcul des droits d'enregistrement les dispositions suivantes :

Pour les concessions cinéraires pour lesquelles n'existe pas de tarification en concessions perpétuelles, le prix constituant l'assiette de liquidation des droits d'enregistrement sera le prix de vente d'un mètre carré de terrain perpétuel divisé par deux, en vigueur dans chacun des cimetières parisiens concernés.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement municipal de l'exercice 2015 et ultérieurs, chapitre 011, nature 6353, rubrique 820.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO